

COMPAGNIE

RENSEIGNEMENTS

UNITÉ

ADMINISTRATIFS

CODE UNITÉ 01778 PROCÈS-VERBAL N° 1929 / 81 / 197

N° PIÈCE N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

INFORMATIONS, SUITE A OBSERVATIONS SUR CLICHE PHOTOGRAPHIQUE, FAISANT ETAT DE L'APPARITION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I.).

REFERENCE : C.M n° 32600 MA/Gend.T du 2 Août 1968.

81306751

NOUS SOUSSIGNÉ(S) E S gendarme.

VU L'ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

CE JOUR 23 DÉCEMBRE 1981 à 18 heures 00, se présente à notre unité Mr G, électricien, demeurant... Cette personne porte à notre connaissance que courant Octobre 1981 entre 23 H 00 et 1 H 00, pour finir une pellicule diapositive, il a pris 2 à 3 clichés alors qu'il se trouvait sur le balcon de l'appartement de ses parents. Il a fait des clichés de l'éclairage de la ville, en pose "B", à 40 secondes, avec un appareil 24 X 36.

Un mois plus tard, après développement des diapositives il a remarqué un point bizarre sur une des diapositives sacrifiées.

Par curiosité il a fait tiré cette diapositive sur papier en 13 X 18. Il a alors constaté que l'objet étranger au décor naturel ressemblait fort à un O.V.N.I décrit vulgairement par une soucoupe.

Il a montré cette photographie à plusieurs personnes sérieuses qui vu la nature inexplicable de ce phénomène lui ont conseillé de faire part de ses constatations, pour information, à une Brigade de Gendarmerie, ce que Mr G fait ce jour. Il ne s'est pas présenté à notre Brigade avant, par peur d'être ridicule en exposant ses constatations.

CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES

La photographie 13 X 18 couleur montrée par Mr G représente au premier plan, en bas une école maternelle.

La globe de l'éclairage public est visible dans le coin inférieur droit. Cet éclairage fait un reflet en arc sur la photo.

L'objet étranger au décor naturel est dans le coin supérieur gauche, sur fond de ciel sombre.

Le cliché est légèrement flou et sombre mais l'éclairage des immeubles et maisons pris contraste bien (genre carte postale prise en pose la nuit représentant un courant de circulation automobile).

La luminosité de l'objet étranger au décor normal semble plus intense que l'autre lumière exposée.

Un flou est représenté au-dessus de l'objet qui à la forme d'une soucoupe parfaite.

Le ciel est de couleur bleu noir.

Au présent P.V est joint un croquis figuratif situant les parties principales de la photographie (PIECE N° 3), et, un plan de situation (extrait du plan de la ville) (PIECE N° 4)

... / ...

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 1 Mr le Préfet à
1 Mr le P.R à
1 Mr le CDT de la
2 Mr le Ministre de la défense, directeur Général de la Gendarmerie à
1 Archives.

DATE DE CLOTURE LE 5 / 12 / 81

VU ET TRANSMIS PAR

Administrative stamps and signatures, including 'Colonel M', 'La Région', and 'JAN. 1981'.

ENQUETE

Le 23 Décembre 1981 à 18 H 30 nous entendons Mr G. Alain (PIECE N° 2). Il nous décrit les conditions de prise de vue photographique. Il déclare ne pas avoir vu l'objet étranger au décors naturel à travers l'objectif car son 24 X 36 étant du type "reflex", pendant l'ouverture du rideau il y a recession du miroir de reflex ce qui empêche la vue à travers l'objectif pendant l'ouverture.

Il ne peut pas nous préciser la date de la prise de vue ni le jour de la semaine. Il ne se souvient que de la fourchette horaire où le cliché a été fait (23 H 00 et 1 H 00). Il est affirmatif sur le fait d'avoir terminé sa pellicule en Octobre 1981.

Sur demande eventuelle d'un organisme officiel et compétent, il accepterait de mettre la diapositive à la disposition de cet organisme, à charge de restitution et sans que cela lui incombe des frais.

Nous mentionnons que des dires de Mr G et vu notre connaissance des lieux, il s'avère que l'objet photographié semble venir de l'.

D'autre part Mr G nous a déclaré verbalement que son film diapositive avait été développé dans un laboratoire (développement par correspondance).

CLOTURE

Mr G semble être une personne équilibrée et de bonne foi. Il ne semble pas qu'il nous ait apporté les informations objets du présent procès-verbal afin d'attirer des intérêts particuliers sur sa personne.

Fait et Clos à , le 5 Janvier 1982.

L'enquêteur.

GROUPEMENT

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

- G A -

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

COMPAGNIE

UNITÉ

P.V N° 1929 / 19 81

PERSONNE
ENTENDUE

G A

RÉFÉRENCES

CE JOUR **vingt trois Décembre mil neuf cent quatre-vingt-un.**
NOUS SOUSSIGNÉ(S), **E S gendarme, Agent de Police Judiciaire.**

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons au bureau de notre Brigade :

Mr G A , électricien, demeurant
né le à , fils de M
et de A P , de nationalité Française, qui nous déclare :

" Courant Octobre 1981 à une date que je ne me rappelle plus, entre
23 H 00 et 1 H 00 j'ai fait des prises de vue photographiques avec
mon appareil 24 X 36, pour finir une pellicule diapositive. Pour essai
j'ai visé sans pied les lumières de la ville à environ 40 secondes
d'exposition. J'étais sur le balcon du Bât Appt

Je me trouvais au 4^e niveau lors de la prise
de vue. Parce que j'étais en pose "B" je ne voyais rien à travers
l'objectif (rabat du miroir de la visée reflex). J'étais concentré
sur le fait de ne pas bouger. J'ai fini donc la pellicule de la sorte
puis le l'ai ensuite envoyé au développement qui m'a fait retour un
mois après environ. Lors de l'examen des diapositives j'ai remarqué
sur l'une des photos prises pour finir la pellicule un point bizarre
dans le ciel. Pour plus de précision j'ai fait tiser une photo 13 X 18
de cette diapositive couleur. Photo que je vous présente ce jour. Ce
point lumineux étrange ressemble fortement à la description habituelle
que l'on fait d'un O.V.N.I. (soucoupe). Avant la photo et après la pho-
to je n'ai jamais remarqué ce point lumineux dans le décor naturel.
Je tiens la diapositive de cette prise de vue à la disposition des
personnes autorisées à en faire une éventuelle analyse. Je suis d'ac-
cord pour que des copies soient faites mais non à mes frais. Je suis
à votre disposition pour fournir d'autres renseignements si nécessaire.

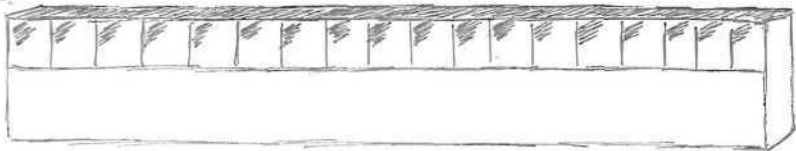
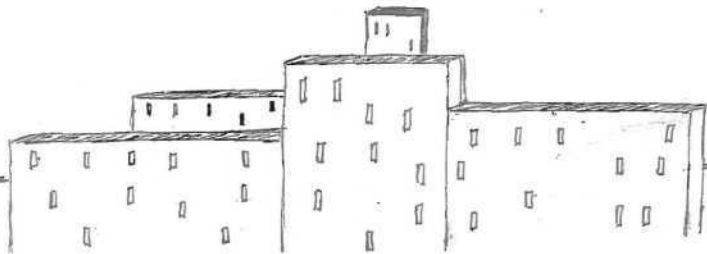
Le 23 Décembre 1981 à 19 heures 00.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y per-
siste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue.

(a signé au carnet de déclarations)

Page no 3



REFLET FAIT PAR
L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR
L'OBJECTIF

GLOBE US
L'ECLAIRAGE PUBLI





→ Direction de la prise de vue

